

OBJET :
DISSOLUTION ET
REPRISE DES
RESULTATS DU
BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 03.07.2018

AFFICHAGE EN DATE
DU : 03.07.2018

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU :

17 JUIL. 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 09 juillet 2018,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, SOL Philippe, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, RUIZ Patricia, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, BUSTOS Jean-Paul, LINOUE Stéphane, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole donne procuration à M. DEMANGEOT François,

Mme RATABOUIL Jacqueline donne procuration à M. GRIMAUD Bernard,

M. GUIRAUD Philippe donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à M. RATABOUIL Michel,

Mme SOULIER Agnès donne procuration à Mme ESCAFRE Elisabeth,

Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOUE Stéphane,

Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,

Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Absente :

Mme CHOPIN Marie-Christine,

Secrétaire : Mme ESCAFRE Elisabeth,

Vu la circulaire du 22 décembre 2006 valant guide de l'intercommunalité et en particulier les fiches relatives au transfert des services publics industriels et commerciaux,

Vu la délibération n°2018-76 relative au compte administratif 2017 du budget annexe Assainissement,

Vu les statuts de la Communauté de Commune Castelnaudary Lauragais Audois,

Considérant le transfert de compétences Assainissement à la Communauté de Communes Castelnaudary Audois au 1^{er} janvier 2018,

Considérant qu'il convient de dissoudre dans ce cadre la budget Assainissement,

Considérant les résultats de clôture du budget annexe Assainissement 2017 :

Section de fonctionnement : excédent de 88 001.67 €

Section d'investissement : excédent de 102 374.08 €

Considérant que les opérations doivent être réalisées afin de solder les résultats de clôture et transférer les éléments d'actifs et de passifs du budget Assainissement sur le budget principal de la Ville de Castelnaudary,

Considérant qu'il convient de reprendre les résultats du compte administratif 2017 du budget annexe Assainissement dans le budget principal 2018 de la commune et que cette opération se traduit par les écritures comptables suivantes :

Article 002 : recettes de fonctionnement (résultat de clôture de fonctionnement reporté) : 88 001.67 €

Article 001 : recettes d'investissement (résultat de clôture d'investissement reporté) : 102 374.08 €

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

ACTE la dissolution du budget annexe Assainissement suite au transfert des compétences Assainissement à la Communauté de Communes Lauragais Audois.

APPROUVE la reprise des résultats du budget annexe Assainissement dans le budget principal comme précisé ci-dessus.

ACTE la dissolution du budget annexe Assainissement suite au transfert des compétences Assainissement à la Communauté de Communes Lauragais Audois.

APPROUVE la reprise des résultats du budget annexe Assainissement dans le budget principal comme précisé ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 09 juillet 2018.

Le Maire,



Patrick MAUGARD
Patrick MAUGARD

Ampliation faite le : 17 JUIL. 2018
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 16 JUIL. 2018
Par publication le : 17 JUIL. 2018
Par délégation, Le Directeur Général des Services

Hervé ANTOINE



Accusé de réception de Préfecture du 16.07.2018
N° 011-211100763-20180709-2018-170-DE